

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

N° ARS/DAOSS/DCT- 971-2022-12-27-00005

ANNEXE 2 :

Indicateurs annuels de suivi d'activité

Pour la création d'ACT HLM

- 11 sur le territoire de Guadeloupe
- 10 sur le territoire de Saint-Martin

2022-2023

L'évaluation de l'activité se fera en outre sur la base des indicateurs suivants :

- Liste (et répartition par catégories) des adresseurs / orienteurs
- Délais de réponse aux sollicitations des adresseurs / orienteurs
- Liste (et répartition par catégories) des prescripteurs
- Nombre de personnes différentes rencontrées (avant intégration dans la file active / rencontres avec ou sans suite)
- Nombre de personnes différentes prises en charge au cours de l'année (file active)
- Caractéristiques des personnes prises en charge (lieux de vie, âge, sexe, pathologies, ...)
- Pourcentage de renouvellement de la file active chaque année
- Durée de la prise en charge (moyenne et distribution)
- Fréquence et intensité de la prise en charge (nombre moyens « d'actes » auprès des personnes : évaluation, soins, délivrance de traitements...)
- Conventions de partenariats / protocoles de fonctionnement instaurés avec les différents organismes du territoire
- Nombre de fin de prises en charge et orientations pour la poursuite du parcours de santé
- Nombre de prestations d'interprétariat sollicitée et coût correspondant
- Nombre de personnes pour lesquelles des traitements, examens médicaux (analyses biologiques, imagerie), ou transports sanitaires ont dû être pris en charge sur le budget de l'ACT HLM et coûts correspondants.